EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **22 juin 2018 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt deux juin deux mille dix huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 juin 2018, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL,**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Christine DULAC-ROUGERIE à Monique BONNET, Edith CANDELIER à Jean-Pierre BRENAS, Louis COUSTÈS à Fabienne MONTEL, Sandrine DUBOC-GEAY à Pascal GUITTARD, Magali GALLAIS à Pierre MIQUEL, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre LAVIGNE à Géraldine BASTIEN, Christian PORTEFAIX à Didier MULLER**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Après l'appel, une minute de silence est faite en mémoire de Monsieur Alain LAFFONT
Madame Patricia GUILHOT demande une interruption de séance qui est accordée par M. le Maire à 18 h 20.
M. le Maire reprend la séance à 18 h 30 après avoir vérifié que le quorum est atteint.
Monsieur le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du Compte Administratif (questions n°2 et n°3).
Madame Françoise NOUHEN, Première Adjointe, préside la séance pour les questions n°2 et n°3.
Madame Dominique ROGUE-SALLARD arrive avant le vote de la question n°2 (fin du pouvoir donné à M. Nicolas BONNET)
Madame Sondès EL HAFIDHI arrive avant le vote de la question n°2 (fin du pouvoir donné à M. Christophe BERTUCAT)
Madame Marion CANALES arrive avant le vote de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Mme Nicaise JOSEPH)
M. le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question n°3
Monsieur Alparslan COSKUN quitte la séance pendant la présentation de la question n°11 et laisse pouvoir à Madame Patricia GUILHOT
Madame Valérie BERNARD quitte la séance pendant la présentation de la question n°16 et laisse pouvoir à Madame Cécile AUDET

Rapport N° 16
SUBVENTION A L'ASSOCIATION VICTIMES ECOUTE CONSEIL - AVEC

Rapporteur : Madame Manuela FERREIRA DE SOUSA

L'association Victime Écoute Conseil a pour objet la prise en charge et l'accompagnement des victimes d'infractions pénales et plus particulièrement des femmes victimes de violences au sein de leur couple.
Ainsi, l'association met en œuvre plusieurs dispositifs permettant l'accueil et le suivi de ces femmes :
- Un accueil de jour,
- Des permanences d'une intervenante sociale au commissariat central,
- Un suivi spécifique des situations les plus complexes par la Référente Départementale Violences Conjugales.
- Un accompagnement judiciaire par le biais de juristes
- Un suivi psychologique soit en entretiens individuels, soit lors des groupes de paroles.

L'association gère le dispositif « Téléphone Grave Danger ». En 2017, 9 femmes ont bénéficié de ce dispositif dont 5 résidant à Clermont-Ferrand.

Pour l'année 2017, 271 femmes victimes de violences au sein de leur couple ont été reçues par l'association, ce qui représente 58 % des situations traitées par l'association. Ce sont 960 entretiens que l'association a réalisé au profit des femmes victimes de violences.
Concernant le profil des femmes victimes accueillies, 57 % ont entre 18 à 35 ans, 59 % d'entre elles ont des enfants à charge et 57 % sont sans emploi.
80 femmes ont été considérées comme « victimes gravement traumatisées » contre 65 en 2016.

En 2017, la Ville a alloué pour cette action 15 000 euros.

Compte tenu de l'intérêt local que représente l'action de l'association, la Ville a décidé de la soutenir au regard de la promotion de l'égalité des droits et, en particulier, de la lutte contre les violences faites aux femmes.

Le budget global de cette action s'élève à 60 000 euros. Le Ministère de la Justice la finance à hauteur 45 000 euros.
La Ville de Clermont-Ferrand est sollicitée pour 15 000 euros.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'approuver ces dispositions et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux opérations nécessaires à leur exécution.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 27 juin 2018

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe

Manuela FERREIRA DE SOUSA